

**Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des  
déchets de combustible nucléaire**

**États financiers  
31 décembre 2025**



**Façonner l'avenir  
en toute confiance**

# Rapport de l'auditeur indépendant

Au fiduciaire de

**Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire** [la «Fiducie»], qui comprennent l'état de l'actif net au 31 décembre 2025, et l'état des résultats et du résultat étendu, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis [PCGR des États-Unis], ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fiducie ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Montréal, Canada  
Le 25 mars 2026

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A137843

## Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

### États de l'actif net

Aux 31 décembre  
En dollars canadiens

|                                       | 2025               | 2024               |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|
|                                       | \$                 | \$                 |
| <b>Actif</b>                          |                    |                    |
| <b>Actif à court terme</b>            |                    |                    |
| Trésorerie                            | 30 624             | 8 853              |
| Placements <i>[note 3]</i>            | —                  | 40 104 857         |
| <b>Total de l'actif à court terme</b> | <b>30 624</b>      | <b>40 113 710</b>  |
| Placements <i>[note 3]</i>            | <b>199 746 358</b> | 152 844 290        |
|                                       | <b>199 776 982</b> | <b>192 958 000</b> |
| <b>Passif</b>                         |                    |                    |
| <b>Passif à court terme</b>           |                    |                    |
| Créditeurs et charges à payer         | <b>35 049</b>      | 23 317             |
| <b>Actif net</b>                      | <b>199 741 933</b> | <b>192 934 683</b> |

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

### États des résultats et du résultat étendu

Exercices clos le 31 décembre

En dollars canadiens

|  | 2025             | 2024             |
|--|------------------|------------------|
|  | \$               | \$               |
| <b>Revenus de placement</b>  |                  |                  |
| Intérêts sur obligations à coupon zéro   | 7 781 514        | 7 065 499        |
| Autres intérêts  | 3 888            | 1 306            |
| <b>Bénéfice brut</b>   | <b>7 785 401</b> | <b>7 066 805</b> |
| <b>Charges</b>   |                  |                  |
| Honoraires professionnels  | 21 902           | 20 914           |
| Honoraires du fiduciaire   | 52 237           | 51 282           |
|  | <b>74 139</b>    | <b>72 196</b>    |
| <b>Résultat net</b>  | <b>7 711 262</b> | <b>6 994 609</b> |
| <b>Autres éléments du résultat étendu</b>  |                  |                  |
| (Perte) gain net latent sur les titres de créance disponibles<br>à la vente [note 3] | <b>(984 012)</b> | 2 775 597        |
| <b>Résultat étendu</b>   | <b>6 727 250</b> | <b>9 770 206</b> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

### États de l'évolution de l'actif net

Exercices clos le 31 décembre  
En dollars canadiens

|   | <b>2025</b>        | <b>2024</b> |
|---|--------------------|-------------|
|   | \$                 | \$          |
| <b>Actif net au début de l'exercice</b> | <b>192 934 683</b> | 183 104 477 |
| Résultat net                            | <b>7 711 262</b>   | 6 994 609   |
| Autres éléments du résultat étendu      | <b>(984 012)</b>   | 2 775 597   |
| Apports                                 | <b>80 000</b>      | 60 000      |
| <b>Actif net à la fin de l'exercice</b> | <b>199 741 933</b> | 192 934 683 |

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

### États des flux de trésorerie

Exercices clos le 31 décembre

En dollars canadiens

|  | 2025               | 2024             |
|--|--------------------|------------------|
|  | \$                 | \$               |
| <b>Activités d'exploitation</b>  |                    |                  |
| Résultat net   | 7 711 262          | 6 994 609        |
| Ajustement visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation |                    |                  |
| Intérêts sur obligations à coupon zéro   | (7 781 514)        | (7 065 499)      |
| Intérêts perçus sur placements   | 3 351 375          | 873 432          |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement                                     |                    |                  |
| Créditeurs et charges à payer  | 11 732             | 368              |
|  | <u>3 292 855</u>   | <u>802 910</u>   |
| <b>Activités d'investissement</b>  |                    |                  |
| Acquisition de placements  | (40 499 709)       | (16 335 555)     |
| Échéance de placements   | 37 148 625         | 15 461 568       |
|  | <u>(3 351 084)</u> | <u>(873 987)</u> |
| <b>Activités de financement</b>  |                    |                  |
| Apports  | 80 000             | 60 000           |
| Variation nette de trésorerie  | 21 771             | (11 077)         |
| Trésorerie au début de l'exercice  | 8 853              | 19 930           |
| <b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>   | <u>30 624</u>      | <u>8 853</u>     |

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

# Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

## Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025

### 1) Description de la Fiducie

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (L.C. 2002, c.23) [la «LDCN»], entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire. Hydro-Québec a constitué la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire [la «Fiducie»], dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode. Pour s'acquitter de ses responsabilités financières, Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN.

La Fiducie est exonérée d'impôts en vertu de l'alinéa 149(1)(z.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (S.R.C. 1985, ch.1 (5<sup>e</sup> suppl.)).

Le fiduciaire de la Fiducie est la Fiducie RBC Services aux investisseurs.

### 2) Principales conventions comptables

Les états financiers de la Fiducie sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Le fiduciaire a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 20 mars 2026, date d'approbation des présents états financiers, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la prise en compte d'événements postérieurs à la date du bilan.

#### Instrument financiers

Les actifs financiers se composent de la trésorerie et des placements.

La trésorerie est évaluée initialement au coût, qui correspond à la juste valeur.

Les placements ont été classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les revenus tirés de ces placements, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

Les passifs financiers se composent des créditeurs et charges à payer.

Les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût.

## **Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 décembre 2025

### **2) Principales conventions comptables [suite]**

#### **Juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, la Fiducie classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

Niveau 1 : cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques auxquels la Fiducie peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs;

Niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et

Niveau 3 : données non observables.

## Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

### Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025

#### 3) Instruments financiers

##### Objectif de placement

L'objectif de la Fiducie est de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire d'Hydro-Québec. En plus des obligations émises par les organismes publics, la Fiducie peut investir dans des obligations et des billets de sociétés, des actions et des produits dérivés.

|  | 2025                 |                       | 2024                 |                       |
|--|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|  | Coût<br>amorti<br>\$ | Juste<br>valeur<br>\$ | Coût<br>amorti<br>\$ | Juste<br>valeur<br>\$ |
| <b>Placements</b>  |                      |                       |                      |                       |
| Hydro-Québec, valeur nominale de<br>40 500 000 \$ et taux d'intérêt effectif<br>de 2,90 %, échéant le 18 avril 2025                  | —                    | —                     | 40 160 908           | 40 104 857            |
| Hydro-Québec, valeur nominale de<br>65 450 000 \$ et taux d'intérêt effectif<br>de 5,30 %, échéant le 15 avril 2027                  | <b>61 201 275</b>    | <b>63 284 128</b>     | 58 082 736           | 61 160 659            |
| Hydro-Québec, valeur nominale de<br>36 036 000 \$ et taux d'intérêt effectif<br>de 2,02 %, échéant le 29 avril 2029                  | <b>33 705 559</b>    | <b>32 707 058</b>     | 33 034 699           | 31 459 770            |
| Hydro-Québec, valeur nominale de<br>38 355 000 \$ et taux d'intérêt effectif<br>de 3,52 %, échéant le 18 avril 2031                  | <b>31 883 273</b>    | <b>32 348 517</b>     | 30 789 658           | 31 040 416            |
| Hydro-Québec, valeur nominale de<br>128 275 000 \$ et taux d'intérêt<br>effectif de 4,52 %, échéant le<br>15 avril 2039 <sup>1</sup> | <b>70 773 581</b>    | <b>71 406 655</b>     | 27 714 464           | 29 183 445            |
|  | <b>197 563 688</b>   | <b>199 746 358</b>    | 189 782 465          | 192 949 147           |
| <b>Moins</b>   |                      |                       |                      |                       |
| Placements échéant à moins d'un an   | —                    | —                     | 40 160 908           | 40 104 857            |
|  | <b>197 563 688</b>   | <b>199 746 358</b>    | 149 621 557          | 152 844 290           |

<sup>1</sup> En 2025, suite à une nouvelle acquisition, la valeur nominale a été augmentée de 75 140 000 \$ au sein de ce placement (ajout de 33 135 000 \$ en 2024), portant, au 31 décembre 2025, la valeur nominale à 128 275 000 \$ et le taux d'intérêt effectif à 4,52 % (au 31 décembre 2024, la valeur nominale était de 53 135 000 \$ et le taux d'intérêt effectif était de 4,61 %).

## Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

### Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2025

#### 3) Instruments financiers [suite]

##### Cumul des autres éléments du résultat étendu

|   | 2025             | 2024             |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| Solde à la fin de l'exercice précédent                                  | 3 166 682        | 391 085          |
| Autres éléments du résultat étendu avant reclassements                  | 6 797 502        | 9 841 096        |
| Montants reclassés hors du Cumul des autres éléments du résultat étendu | (7 781 514)      | (7 065 499)      |
| Autres éléments du résultat étendu                                      | (984 012)        | 2 775 597        |
| <b>Solde à la fin de l'exercice courant</b>                             | <b>2 182 670</b> | <b>3 166 682</b> |

##### Gestion des risques financiers

La Fiducie est exposée aux risques liés à ses stratégies de placement et aux marchés dans lesquels elle investit.

###### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt. La Fiducie est présentement exposée à une fluctuation de juste valeur en raison des placements en obligations à coupon zéro.

###### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne respecte pas ses obligations et qu'en découle une perte financière pour l'autre partie. Les instruments financiers qui soumettent potentiellement la Fiducie à une concentration du risque de crédit consistent principalement en des investissements dans des obligations. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Fiducie a limité son exposition au risque de crédit en investissant l'ensemble des montants dans des obligations d'Hydro-Québec qui sont garanties par le Gouvernement du Québec. Hydro-Québec détient une notation de crédit de A+ selon S&P au 31 décembre 2025.

##### Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des crédettes et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.